



## SOMMAIRE

---

### À Dijon

Stationnement gratuit généralisé

Musée accessible à tous avec le «Nomade»

Sanisettes au centre-ville

Lire autrement

Coup de projecteur

### Campagne nationale

Le 114, appel d'urgence

## À Dijon

### STATIONNEMENT GRATUIT FACILITÉ

La loi 2015-300 du 18 mars 2015 modifie le régime juridique du stationnement des personnes en situation de handicap, titulaire de la carte de stationnement afférente.

Depuis mai 2015, en France, les titulaires de la carte européenne de stationnement peuvent stationner gratuitement sur tous les emplacements ouverts au public, sans limitation de durée (hors parking munis de bornes d'entrée et de sortie comme les parkings souterrains).

**ATTENTION :** si elles le souhaitent, les autorités compétentes en matière de stationnement ont la possibilité de fixer une durée maximale de stationnement mais elle ne doit pas être inférieure à douze heures.

**Petit rappel :** Dijon accordait déjà la gratuité du stationnement sur tous les emplacements en surface, places réservées ou non.

**Pour info :** Pour obtenir la carte de stationnement réservée aux personnes handicapées, il faut constituer un dossier MDPH (1 rue Joseph Tissot à Dijon – 0800 80 10 90).

### LE MUSÉE DES BEAUX ARTS ACCESSIBLE À TOUS AVEC LE DISPOSITIF «NOMADE»

Pour améliorer l'accueil et favoriser la venue de tous les publics, le musée propose un nouvel appareil individuel d'aide à la visite : un appareil multimédia portable, de type Smartphone.

Le nomade interagit avec les espaces qu'il traverse afin de proposer au

visiteur, de façon totalement automatique, un programme adapté au lieu où il se trouve (déclencheurs disposés dans les différentes salles du musée).

L'appareil répond à deux exigences :

- disposer d'un écran le plus large possible afin de permettre la diffusion dans son intégralité d'une image lisible et de qualité.
- Avoir des dimensions suffisantes pour que l'appareil puisse être tenu d'une seule main, porté en bandoulière autour du cou ou encore glissé dans une poche.

Le casque présente un bon confort d'écoute sans gêne du voisinage et prévoit l'adaptation pour mettre un deuxième casque afin de permettre une écoute à deux personnes.

Cet appareil, simple d'utilisation, a été adapté aux publics déficients visuels et auditifs :

- pour les personnes déficientes auditives, le parcours proposé est le même que celui proposé à tous les publics mais il est systématiquement doublé en langue des signes. Chaque fois qu'il y a une séquence audio, la personne qui effectue la traduction en langue des signes française apparaît sur l'écran du nomade. Pour les malentendants qui ne connaissent pas la langue des signes, un sous-titrage en texte adapté vient doubler cette traduction et défile également sur le bas de l'écran.
- Pour les malvoyants, l'ensemble des commentaires sont des audio-descriptions permettant ainsi de découvrir les œuvres dans les plus petits détails.

## **Deux mécènes soutiennent la démarche du musée des beaux-arts**

Ce dispositif de visite a pu être réalisé grâce au soutien financier de deux mécènes fidèles que sont le cabinet d'expertise comptable Cléon Martin Broichot et EDF Collectivités.

Ce nouvel appareil e l'accueil du musée.

Tarif :

4

€

## TOILETTES ACCESSIBLES

10 sanisettes automatiques nouvelle génération, conçues par le designer Patrick JOUIN, équiperont le centre-ville.

Leur accès est gratuit et facilité pour les personnes handicapées :

Panneaux d'instructions multilingues, sonores et en braille, barre d'appui, sol en aluminium rainuré anti-dérapant et anti-flaque, parois intérieures en béton poli résistant aux agressions, sèche-mains à déclenchement automatique... Des équipements adaptés pour le confort de tous et un mobilier contemporain pour la meilleure intégration possible dans l'environnement urbain dijonnais. Ces sanisettes sont également pourvues d'une gestion économe : chasse d'eau sélective, récupération de l'eau de pluie, recyclage de l'eau du lavage des planchers, dans un souci de toujours mieux préserver les ressources naturelles.

### Localisation des 10 sanisettes au centre-ville :

- Jardin des Sciences / Planétarium de Dijon
- Agence commerciale Divia / square Darcy
- Avenue de la Première Armée Française
- Capitainerie / Port du Canal
- Rue Dauphine, à l'arrière de la Fnac
- Place Wilson
- Rue Chaudronnerie / place des Halles Champeaux
- Boulevard de la Trémouille / angle rue de la Préfecture
- Parc des Grésilles
- Stade municipal Gaston Gérard : site Louison BOBET

## LIRE AUTREMENT

Depuis plusieurs années, la ville de Dijon s'engage en faveur de l'accès à l'écrit et à la culture pour tous.

La bibliothèque municipale développe une offre documentaire et des services adaptés aux personnes handicapées. Pour les personnes malvoyantes et non voyantes, la médiathèque Port du canal propose un nouveau dispositif gratuit : "[Lire autrement](#)" en partenariat avec l'association

Valentin-Haüy, l'UNADEV et l'association des Amis de la bibliothèque.

## **UN ESPACE ADAPTÉ ET UN ACCUEIL PERSONNALISÉ POUR LES PERSONNES MALVOYANTES ET NON-VOYANTES**

L'équipe de la médiathèque Port du canal est à l'écoute de vos besoins et vous accueille pour vous accompagner dans vos recherches et consultations de documents, avec ou sans rendez-vous, aux [horaires d'ouverture](#) de la médiathèque :

Mardi et vendredi de 14h30 à 18h30

Mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h

Jeudi de 14h30 à 19h

Samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

Place des Mariniers

21000 DIJON - **03 80 48 82 28** [lireautrement@ville-dijon.fr](mailto:lireautrement@ville-dijon.fr)



### **COUP DE PROJECTEUR SUR LE SERVICE D'AIDE AUX ÉCRITS**

Basé au centre communal d'action sociale de la mairie de Dijon, le service d'information sociale et accès aux droits reçoit tout usager pour rédiger une lettre administrative, remplir un formulaire ou constituer un dossier.

Deux agents reçoivent sur rendez-vous du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 16 h 30 au 11 rue de l'Hôpital à Dijon (place du 1er Mai). Vous pouvez les contacter au 03 80 44 81 00.

## **Campagne nationale**

## LE 114, APPEL D'URGENCE

Le 114, ouvert depuis septembre 2011, est le numéro national d'appel d'urgence unique et gratuit pour toutes les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre. Accessible 24 h/24 et 7 j/7, il permet à toute personne ne pouvant pas utiliser le téléphone (sourds, malentendants, aphasiques, dysphasiques...), qu'elle soit victime ou témoin, d'être mise en relation avec le service d'urgence adapté (Sapeurs-pompiers, SAMU, Police, Gendarmerie). Quel que soit l'endroit où l'on se trouve en France, il suffit d'envoyer un SMS ou un fax au 114.

Toutes les informations pratiques sont disponibles en français et en langue des signes française sur le site <http://www.urgence114.fr>.